

PV
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

de la commune de Sampigny
Séance du 12 avril 2024

COMMUNE DE
SAMPIGNY

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de François VUILLAUME, maire de Sampigny

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 12

Date de
convocation :
03/04/2024

Étaient présents : François VUILLAUME, Claude MAILLOT, Michèle ARROUGÉ, Dolorès LALLEMENT, Delphine PAILLARDIN, Gauthier THOMAS, Francis VANIER, Gwendoline CHAMPLON, Caroline TÉTARD, Julie JEANNOT, Séverine HARSH

Étaient absents excusés ; Julien BERNARD, Karine BISARD

Absents non excusés ; Ghislain CURE, Léo Mexique

Karine BISARD donne procuration à Dolorès LALLEMENT
Julien BERNARD donne procuration à François VUILLAUME

Secrétaire de séance : Michèle ARROUGÉ

Date d'affichage de
la convocation :
03/04/2024
Publication du :

Dépôt en
Préfecture ou en
Sous-Préfecture le :

2024 n°12- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire sort de la salle durant le vote du compte administratif.
Le 1^{er} Maire adjoint fait voter celui-ci et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses

Prévu : **1 446 843.68€**
Réalisé : **748 073.67€**
Reste à réaliser : **91 836.80€**

Recettes

Prévu : **1 446 843.68€**
Réalisé : **417 938.20€**
Reste à réaliser : **77 652.70€**

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : **1 034 813.93€**
Réalisé : **554 802.10€**
Reste à réaliser : **0,00**

Recettes

Prévu : **1 034 813.93€**
Réalisé : **964 007.41€**
Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exerciceInvestissement : **-330 135.47€**Fonctionnement : **409 205.31€**Résultat global : **79 069.84€**

Le compte administratif est voté.

POUR 12**Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote**

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2024 n°13- VOTE COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET GENERAL
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la SGC de Commercy à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil en même temps que le compte administratif

le Conseil municipal, après avoir délibéré

vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité le compte de gestion et autorisent le Maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Le conseil vote ; 13 POUR

2024 n°14- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET GENERAL

Le conseil après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget général ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **85 496.47€**

- un excédent reporté de : **323 708.84€**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **409 205.31€**

- un déficit d'investissement de : **330 135.47€**

- un déficit des restes à réaliser de : **14 184.10€**

Soit un besoin de financement de : **344 319.57€**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	409 205.31€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	344 319.57€

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **64 885.74€**
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : déficit **330 135.47€**

Le conseil vote ; oui à l'unanimité.

2024 n°15- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François VUILLAUME, Maire de Sampigny, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **1 419 809.90 €**

Recettes : **1 433 994.00 €**

Fonctionnement

Dépenses : **1 101 265.50€**

Recettes : **1 101 265.50€**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **1 511 646.70 €** (dont 91 836.80€ de RAR)

Recettes : **1 511 646.70 €** (dont 77 652.70€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **1 101 265.50€** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **1 101 265.50€** (dont 0,00 de RAR)

Le conseil vote ; 13 POUR

2024 N°16- VOTE CA 2023 BUDGET EAU

Monsieur le Maire sort de la salle durant le vote du compte administratif.

Le 1^{er} Maire adjoint fait voter celui-ci et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses

Prévu : **225 616.98€**

Réalisé : **25 590.00€**

Reste à réaliser : **0€**

Recettes

Prévu : **225 616.98€**

Réalisé : **84 498.08€**

Reste à réaliser : **0€**

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : **220 679.59€**

Réalisé : **72 688.12€**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes

Prévu : **220 679.59€**

Réalisé : **213 189.37€**

Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **58 908.08€**

Fonctionnement : **140 501.25€**

Résultat global : **199 409.33€**

Le compte administratif est voté.

POUR 12

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2024 N°17- VOTE CG 2023 BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la SGC de Commercy à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil en même temps que le compte administratif

le Conseil municipal, après avoir délibéré

vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Les membres du Conseil votent à l'unanimité le compte de gestion et autorisent le Maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Le conseil vote ; 13 POUR

2024 N°18- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET EAU

Le conseil après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget eau ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **9 821.66€**
 - un excédent reporté de : **130 679.59€**
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **140 501.25€**

- un excédent d'investissement de : **58 908.08€**
 - un déficit des restes à réaliser de : **0€**

Soit un excédent de financement de : **58 908.08€**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	140 501.25€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	140 501.25€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	58 908.08€

Le conseil vote ; 13 POUR.

2024 -N°19- VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François VUILLAUME, Maire de Sampigny, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **62 000.00 €**

Recettes : **65 102.77 €**

Fonctionnement

Dépenses : **124 934.88€**

Recettes : **236 501.25€**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **62 000.00 €** (dont 0€ de RAR)

Recettes : **65 102.77 €** (dont 0€ de RAR)
Fonctionnement
 Dépenses : **124 934.88€** (dont 0,00 de RAR)
 Recettes : **236 501.25€** (dont 0,00 de RAR)

Le conseil vote ; 13 POUR

2024 -N°20- VOTE CA 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle durant le vote du compte administratif.
 Le 1^{er} Maire adjoint fait voter celui-ci et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses
 Prévu : **78 741.70€**
 Réalisé : **49 000.00€**
 Reste à réaliser : **0€**
Recettes
 Prévu : **78 741.70€**
 Réalisé : **78 561.38€**
 Reste à réaliser : **0€**

Fonctionnement

Dépenses
 Prévu : **74 235.32€**
 Réalisé : **69 887.68€**
 Reste à réaliser : **0,00**
Recettes
 Prévu : **74 235.32€**
 Réalisé : **62 465.54€**
 Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **29 561.38€**
 Fonctionnement : **-7 422.14€**
 Résultat global : **22 139.24€**

Le compte administratif est voté.

POUR 12

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

2024 -N°21- VOTE CG 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la SGC de Com-mercy à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil en même temps que le compte administratif

le Conseil municipal, après avoir délibéré

vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Les membres du Conseil votent à l'unanimité le compte de gestion et autorisent le Maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Le conseil vote ; 13 POUR

2024 -N°22- VOTE AFFECTATION DE RESULTATS 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **9 657.46€**
 - un excédent reporté de : **2 235.32€**
 Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **7 422.14€**

- un excédent d'investissement de : **29 561.38€**
 - un déficit des restes à réaliser de : **0€**

Soit un excédent de financement de : **29 561.38€**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	7 422.14€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 422.14€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	29 561.38€

Le conseil vote ; 13 POUR.

2024 -N°23- VOTE BUDGET PRIMITIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François VUILLAUME, Maire de Sampigny, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **48 741.70 €**

Recettes : **72 420.43 €**

Fonctionnement

Dépenses : **85 990.19€**

Recettes : **85 990.19€**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **48 741.70 €** (dont 0€ de RAR)

Recettes : **72 420.43 €** (dont 0€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **85 990.19€** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **85 990.19€** (dont 0,00 de RAR)

Le conseil vote ; 13 POUR

2024 -N°24- VOTE DES TAXES 2024
--

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Afin de conserver les ressources de la commune, le Maire propose de maintenir les taux en 2024. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 25.72 au taux de 2024.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2023

Fixe pour 2024 le taux de taxes locales comme suit ;

	2023	2024
Taxe foncière (bâti)	33.17%	33.17 %
Taxe foncière (non bâti)	20.85 %	20.85 %
Taxe d'habitation		8.12%
CFE	8.76 %	8.76 %

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2024 -N°26- subventions aux associations 2024

Le maire propose de donner des subventions aux associations pour le budget 2024.

- | | |
|------------------------------------|---|
| • Karaté ; 2 300.00€ | voté à l'unanimité (13 voix) |
| • Nouvelles Générations ; 1700.00€ | vote ; 12 1 abstention Dolorès LALLEMENT |
| • Appel ; 1700 € + 200€ parrainage | voté à l'unanimité (13 voix) |
| • Dynasamp ; 1 700.00€ | vote pour ; 12 1 abstention Michèle ARROUGÉ |
| • La Vaillante ; 2290.00€ | voté à l'unanimité (13 voix) |
| • JM Animation ; 1 200.00€ | voté à l'unanimité (13 voix) |
| • ARTAG ; 1 500.00€ | vote ; 12 1 abstention Caroline TÉTARD |
| • Arte'Fac ; 500.00€ | voté à l'unanimité (13 voix) |
| • Sampy Run ; 1 400.00€ | vote pour ; 12 1 abstention Michèle ARROUGÉ |
| • Gym EPGV ; 1000,00€ | vote pour ; 12 1 abstention François VUILLAUME |

Le Conseil autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

2024 -N°27- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément au Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

- Vu l'avis du Comité Technique en date du 26/03/2024

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
Tous les emplois	Tous les grades	100

ADOpte : à l'unanimité des présents soit 13 voix.

Le Conseil autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2024 -N°28-Vente maison du cadran 1 rue de la motte

Le maire explique que la commune est propriétaire de la maison 1 rue de la Motte cadastrée AC0300. Suite à la visite de ce bien par l'Agence Immobilière JDV GESTION, une proposition d'achat d'un montant de 8 000 euros net vendeur a été proposée.

Le conseil vote ;

12 voix pour

1 abstention Julien BERNARD

Le conseil donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024 -N°29-MOTION SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Les agriculteurs sont des acteurs très présents sur le territoire communal et dans le secteur des Côtes. La diversité des productions (élevage, arboriculture, viticulture,) en fait un territoire riche en paysages variés et dynamique en emplois liés à ces différentes productions.

Les haies, les prairies sont le fruit de la tradition d'élevage. Les côtes offrent des terroirs idéaux pour la vigne et les vergers.

Cette richesse que l'on doit à des générations de femmes et d'hommes et à celles et ceux qui s'emploient actuellement à la faire vivre, doit être préservée, soutenue, encouragée.

Le monde agricole n'est pas uniforme, mais il est à la jonction entre notre nourriture, notre santé et notre paysage. Or, certains de ses acteurs ne trouvent pas à vivre décemment de leur métier. Un non-sens et une indignité absolus.

Les mobilisations actuelles témoignent d'une crise multiple, profonde et ancienne. Les raisons sont connues de l'ensemble de la profession. Il ne nous appartient pas de faire la liste des solutions qu'elle connaît mieux que nous.

Compte tenu de notre expérience communale, il nous appartient de faire savoir notre grande préoccupation quant à la préservation d'une agriculture diversifiée, créatrice d'emplois rémunérateurs, productrice de bons produits respectant l'environnement.

Il nous appartient de dire notre interrogation sur la difficulté à renouveler les générations, notre étonnement devant la facilité que les fermes déjà pourvues ont pour s'agrandir toujours plus alors que les jeunes et les nouveaux agriculteurs rencontrent des difficultés pour s'installer.

Il nous appartient de dire notre inquiétude sur la disparition progressive des prairies et de l'élevage.

Il nous appartient de dire notre vive inquiétude de voir se profiler un avenir sans une pluralité de paysans, d'arboriculteurs, de viticulteurs, d'éleveurs, de pisciculteurs.

Devant cette situation, le conseil municipal :

- Affirme son soutien aux agriculteurs qui souffrent et exprime son indignation quant à leurs conditions de vie,
- Encourage nos concitoyens à revenir vers les producteurs comme ils l'ont fait pendant la crise covid,
- Demande aux multiples instances professionnelles du monde agricole, de changer de mentalité ; la situation sociale, climatique, l'exige absolument. Le temps est venu de partager et de faire évoluer un modèle de développement issu des années d'après-guerre que les conditions d'alors justifiaient,
- Demande aux collectivités et aux administrations de faire mieux pour s'approvisionner en produits locaux pour leurs manifestations et les repas des établissements dont elles ont la charge, Soutiendra les collectivités qui s'inviteront à la négociation pour rechercher une solution, y compris celle d'investir dans le foncier agricole, afin d'éviter la disparition d'une ferme qui permettrait l'installation de jeunes ou de nouveaux agriculteurs,
- Demande aux présidents des communautés de communes d'ouvrir un débat sur la possibilité de rendre prioritaire la reprise du foncier par la collectivité et ou les communes membres, pour favoriser l'installation de jeunes ou de nouveaux agriculteurs,

Le conseil vote ; 13 voix POUR. Le conseil donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024 -N°30-AFFOUAGE ; ARBRE COUPÉ PAR ERREUR

Monsieur le maire explique que l'arbre coupé par M. XXXXX de Sampigny devait rester debout. Après concertation avec l'ONF et la Commission des bois, le maire propose que M. XXXX paye 50.00€ à la commune. Cet arbre coupé sera exploité par les agents communaux et restera propriété de la commune.

Le conseil vote ; 13 voix pour.

Le conseil donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024 -N°31- Apprenti 2024-2026

Le maire explique que le jeune Mathis COLLIGNON en apprentissage depuis 2 ans à la mairie dans le cadre de son CAPA JARDINIER PAYSAGISTE doit passer en BAC PRO JARDINIER PAYSAGISTE.

Le maire propose de reprendre Mathis COLLIGNON en apprentissage pour 2024-2026 sous réserve que les frais de scolarité soient pris intégralement en charge par le CNFPT ou autres organismes destinés à cet effet.

Aucun contrat d'apprentissage ne sera signé sans l'assurance de cette prise en charge totale.

Le conseil vote ; 13 pour

Et charge le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Le conseil donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024 - N°32-COMMERCE AMBULANT FOODNIGHT

Le maire présente la demande de M. Ibrahim USLU (camion ambulant FOODNIGHT) souhaitant vendre Kebabs, paninis sur la commune tous les vendredis soir. Après discussion, le conseil pense que l'endroit idéal serait près de la machine à pain à la sortie de Sampigny et souhaite un tarif de 30€ par mois. Il n'y a aucun emplacement avec prises électriques, M USLU devra se munir d'un groupe électrogène pour s'alimenter en électricité et s'engagera à laisser les lieux propres après chaque prestation sur la commune.

Une convention sera faite entre les 2 parties.

Le Conseil vote ; 13 POUR.

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées

2024 - N°33- RESERVES COMMUNALES PROTECTION CIVILE DE LA MEUSE

Le maire explique que l'association de protection civile de la Meuse évolue et ses missions aussi. Leur objectif est d'œuvrer aux côtés des citoyens en améliorant la qualité des secours. Lors de réunions avec de nombreux élus, l'association des maires a évoqué de créer des « réserves communales » constituées de concitoyens formés ou non, désireux d'aider.

Cette réserve communale serait une aide précieuse que l'association des maires formerait aux premiers secours et qui permettrait d'assister les victimes dans l'attente de l'arrivée des secours dépêchés par le SAMU.

Le maire propose donc d'inscrire la commune dans cette démarche et d'en informer les habitants afin de connaître les personnes volontaires

Le Conseil vote ; 13 POUR.

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées

2024 - N°34-ACHAT TONDEUSE AUTOPORTÉE

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'acquérir une tondeuse autoportée. Plusieurs devis ont été demandés ;

UDRON Motoculture ; 9 960.00€ TTC

ETS VALENTIN ; 10 698.00€ TTC

ETS GUEYRAUD ; 9 954.00€ TTC

Monsieur le maire propose de prendre l'offre la mieux disante c'est-à-dire l'établissement GUEYRAUD AGRI d'Apremont-la-Fôret pour un montant de 9 954.00 TTC

Le conseil municipal vote ; 13 voix pour

et donne tous les pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus